



CONSEIL MUNICIPAL
DE
SAINT-MARSAL

PROCÈS-VERBAL n° 4
Séance du 23 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 9 juillet 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Heure du début de la séance : dix-sept heures.

Étaient présents : Martine BABYLON, Daniel BONNEFOY, Magali CHANTREL, Fabrice LLABOUR, Guy METIVIER, Maire, Huguette VILLELONGUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination, d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Monsieur Daniel BONNEFOY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour :

1. – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 mai 2024.
2. – Attribution de la DSP pour l'exploitation du café-restaurant « le Relais ».
3. – Renouvellement de la convention avec la Poste.
4. – Modification du tableau des effectifs.
5. – Classement des parcelles A 872, A 1131 et C 339 dans le domaine public.
6. – Décision modificative n° 1.
7. – Questions diverses.

1. – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 mai 2024

Aucune remarque étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

2. – Attribution de la DSP pour l'exploitation du café–restaurant « le Relais »

Rappel de la procédure :

- 8 mai 2024 : Conseil municipal actant la volonté de l'ancienne délégataire du «Relais» de cesser son activité au 30 juin 2024.
- 14 mai 2024 : envoi de l'Avis d'Appel Public de Candidatures au Parjal et à l'Indépendant.
- 18 juin 2024 : date limite de réception des candidatures.
- 21 juin 2024 : date de la commission d'ouverture des plis.
- 18 juillet 2024 : date limite des négociations avec le candidat.
- 19 juillet 2024 : rapport de la Personne Responsable du Marché au Conseil Municipal.

Mr le Maire fait lecture du rapport en date du 19 juillet 2024. Une seule offre a été reçue, elle a été déposée par Monsieur Maxime Hévin.

Les négociations prévues dans la procédure ont été menées le 1^{er}, le 2 et le 18 juillet courant.

L'offre présente toutes les garanties nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, il est proposé au Conseil de bien vouloir en délibérer, le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

3. – Renouvellement de la convention avec la Poste

La Direction de la Poste a souhaité un renouvellement de la convention pour l'ouverture de l'agence postale. Ce renouvellement n'est pas nécessaire du fait que la convention a été signée le 5 août 2021 pour une durée de 9 ans. Afin d'étendre la plage d'ouverture de l'agence postale, un avenant sera signé entre les parties pour entériner les nouveaux horaires, à savoir ouverture du mardi au vendredi de 9 h30 à 12 h et le lundi de 10 h à 12h. ces horaires seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2024.

4. – Modification du tableau des effectifs

Conséquemment à l'avenant défini ci-dessus, il est nécessaire de modifier le tableau communal des effectifs pour y incorporer les heures complémentaires à prendre en charge pour le service postal.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

5. – Classement des parcelles A872, A 1131, A 1134 et C339 dans le domaine public

Les parcelles A872, A 1131, A 1134 et C339 sont des terrains appartenant au domaine privé de la commune. L'occupation actuelle de ces parcelles correspondant à des usages publics et justifie de les muter dans le domaine public.

1– Parcelle C 339 d'une superficie de 8 118 M²

Ce terrain reçoit le Nœud de Raccordement Optique (NRO), le parking, le terrain de camping–cars et l'aire de pique–nique.

2– Parcelle A 1131 – A 1134 d'une superficie respective de 968 M² et de 188 M².

Ces terrains accueillent le nouveau transformateur électrique ainsi qu'une portion de la route du Coustou

3– Parcelle A 872 d'une superficie de 9 M²

Ce terrain concerne le transformateur électrique ancien.

Après exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

6. – Décision modificative n° 1

Sans objet.

7. – Questions diverses

Monsieur le maire informe le Conseil municipal :

- Que la Communauté de Communes du Haut Vallespir envisage d'apporter une aide aux éleveurs pour pallier les effets de la pandémie de fièvre catarrhale qui sévit actuellement dans le haut-Vallespir.
- Que suite au remplacement du photocopieur de l'école, il s'est avéré que le câble qui le relie au réseau est hors service, il sera nécessaire d'en installer un nouveau.
- Qu'il est demandé d'installer une étagère dans la salle de sieste de l'école.
- Qu'il est prévu 2 demi-journées d'épareuse.

La séance est levée à 17 h 55

Le Président :



Le secrétaire :

